



Le parc et les avenues du château de Manneville



Situation

La commune de Lantheuil se situe à 20 km au nord-ouest de Caen, sur la route de Creully. Le château de Manneville se trouve à 800 m à l'ouest du bourg.



Jardins et façade sud du château

DREAL/P. Gallineau

Typologie

Parc

Commune concernée

Lantheuil

Surface

77 ha

Date d'inscription

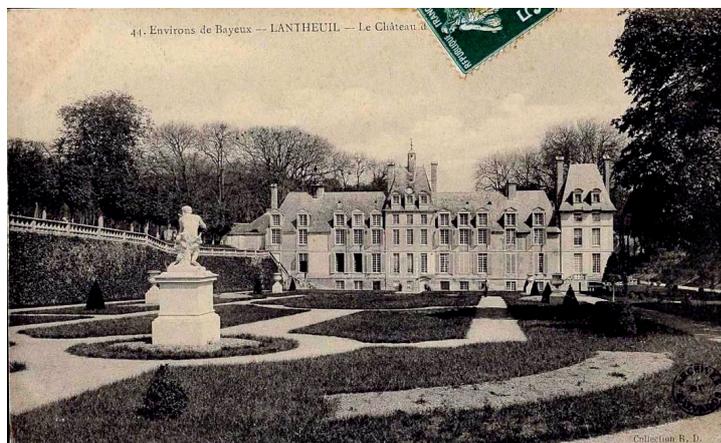
Arrêté du 23 mai 1943

Histoire

En 1613, Antoine de Turgot de Saint Clair acquiert une propriété longeant le ruisseau de la Gronde, affluent de la Mue. Son fils Jacques y fait édifier une imposante demeure de style Louis XIII dans la seconde moitié du siècle. Le château est construit en pierres blanches sur entresol et deux étages coiffés de hautes toitures. A la fin du XVII^e siècle, deux ailes en retour sont ajoutées

à l'ouest pour former la cour d'honneur fermée de douves maçonnées alimentées par la Gronde. Le parc se constitue probablement à cette époque. L'allée d'honneur longue de 600 m, descend des hauteurs d'un plateau entre deux bandes de hêtres pourpres et verts. La famille Turgot va conserver le château au fil des siècles et procède à bien des aménagements. Au sud, un jardin à l'Italienne, longé d'une terrasse, est agrémenté de statues, d'une fontaine et de cyprès. Au début du XIX^e siècle, un jardin anglais est créé avec des allées sablées parcourant un gazon planté de nombreuses espèces d'ornement. Au milieu du

au nord pour former la cour d'honneur fermée de douves maçonnées alimentées par la Gronde. Le parc se constitue probablement à cette époque. L'allée d'honneur longue de 600 m, descend des hauteurs d'un plateau entre deux bandes de



Les jardins et le château au début du XX^e siècle

Archives du Calvados

XIX^e siècle, l'archéologue Arcisse de Caumont décrit le domaine dans sa Statistique Monumentale du Calvados : « ...de belles douves alimentées par un ruisseau, qui prend sa source à Coulons, avant de passer dans la cour du château. Ce ruisseau parcourt une vallée dont l'un des coteaux est planté de beaux arbres, parmi lesquels on remarque des hêtres séculaires. Ce bois, qui peut avoir 2 km de longueur est percé d'allées...le château, bâti dans le vallon, est dominé de tous côtés. A une certaine distance on ne voit que les arbres qui l'avoisinent. On a tiré parti de cette position pour amener, par des canaux, les eaux d'une belle source qui alimente un jet d'eau dans le jardin orienté au midi et qui fournit à tous les besoins de la maison. M. le marquis de Turgot vient de faire disposer et planter avec goût le coteau qui domine au nord-ouest, les jardins potagers et autres dépendances de son château ». En 1885, le domaine est encore fort beau et l'instituteur du village, V. Leboucher, s'émerveille devant la richesse et la beauté des arbres (près de 60 000) et des avenues qui s'étendent à plusieurs lieues sur les communes voisines. Le château est partiellement inscrit à l'inventaire des MH en 1927, puis classé en 1931 (l'ensemble avec le parc, sera classé MH en 2008). Pendant la seconde guerre mondiale, un état-major allemand occupe les lieux. Pour éviter que les arbres du parc ne soient exploités en bois d'œuvre pour les défenses côtières ou en bois de chauff-



Parterres de broderies au sud du château

fage, le domaine est inscrit parmi les sites en mai 1943. Il n'en subit pas moins des abattages massifs par les troupes d'occupation en mai 1944. La paix revenue, la famille Turgot s'attache à remettre en état la propriété familiale malmenée par la guerre. Malheureusement, en 1987, une tempête couche plus de 500 arbres occasionnant d'importants dégâts dans la grande allée et les jardins. Le site du château de Manneville est inclus dans celui des vallées de la Seulles, de la Mue et de la Thue (voir site 14112).

Le site

De la départementale 93, qui joint le bourg de Lantheuil à celui de Creully, la longue allée d'honneur descend vers le vallon de la Gronde où l'imposante demeure se blottit. Encadrée par deux doubles alignements de hêtres centenaires (hors site), elle conduit à un rond-point, carrefour d'allées vers le château et les bois qui l'entourent. De là, la vue vers l'ancienne demeure semble s'être figée dans le temps. En point de fuite, le corps central du château apparaît, niché dans le bas du vallon, émergeant d'un écran de verdure. L'allée d'honneur, longée de deux larges bandes en herbe, est surmontée de talus couronnés d'arbres malmenés par le temps et les tempêtes. De grands hêtres séculaires devaient autrefois encadrer l'allée majestueuse, simplement reconstituée de jeunes sujets entre la grille d'entrée et les douves encore en eau. Si le château et ses espaces privatifs semblent en bon état et bien entretenus, quelques signes laissent deviner que les soins ne sont plus aussi soutenus qu'autrefois. Au sud, le jardin à la française existe



Château de Morainville, son parc et avenues

toujours avec, près du château, des parterres de broderies de buis encadrant un bassin. Quelques marches mènent vers un niveau supérieur où buis, ifs taillés, vasques et statues ponctuent des pelouses à l'ordonnancement classique. A l'ouest, une terrasse où court une balustrade domine ce charmant jardin qui s'achève tout au sud par un saut de loup. Les autres jardins ne se devinent plus, envahis ou masqués par les arbres qui y poussent librement. Au nord-ouest du domaine, un bois touffu et impénétrable, envahi de ronces et jonché d'arbres morts, dissimule les allées encore entretenues de l'hippodrome. Dans le reste du bois, les nombreuses allées qui parcouraient autrefois le domaine sont enfouies sous la végétation. Au sud, les bois s'achèvent brusquement le long de l'avenue de l'église. Cette partie du site est désormais vouée à l'agriculture et de grands champs céréaliers dénudés occupent l'espace.



DREAL/P. Gallineau

Allée d'honneur et façade nord du château

Devenir du site

Replanté et réaménagé en reprenant les dispositions d'origine, le Plain conserve toute la singularité d'un vaste espace au cœur du bourg, ouvert à tous les habitants. Cette rénovation témoigne de la volonté de la Municipalité de préserver et de redonner à la place un lustre qu'elle avait perdu depuis longtemps. C'est désormais un espace

vert étendu, lieu de loisirs et de promenade. Les jeunes alignements de hêtres ne demandent qu'à croître et à embellir. D'ici quelques décennies le Plain sera vraisemblablement un magnifique espace si la commune poursuit son entretien et sait résister à des aménagements qui viendraient en dénaturer l'esprit.

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).